



Newsletter - Janvier 2025



Retour sur le 3ème Colloque Régional Infirmier

Merci pour votre présence et vos échanges



Le 3^{ème} colloque régional infirmier organisé par l'URPS Infirmiers Libéraux Auvergne Rhône-Alpes a eu lieu le **10 octobre 2024** au Centre des Congrès de Lyon.



Nous remercions toutes les personnes présentes (+ de 260) : Infirmières, infirmiers libéraux, directeur,



Retrouvez les interventions de la journée en vidéo :
[replay du colloque 2024](#)

directrice de soins, représentants d'institutions, présidents URPS Infirmiers sont venus au rendez-vous échanger sur le thème :

"Les infirmiers libéraux au chevet des Soins Non Programmés (SNP) à domicile"

**Rendez-vous
le 14 octobre 2025 pour
le prochain Colloque
Régional des Infirmiers**



Cotation et vaccination par les IDEL

L'URPS fait la promotion de la vaccination, la promotion du droit de prescrire la vaccination.

Depuis le 10 aout 2023, les infirmiers sont autorisés à prescrire l'ensemble des vaccins du calendrier vaccinal, à l'exception des vaccins vivants atténueés chez les personnes immunodéprimées, à certaines conditions. Les infirmiers sont également autorisés à administrer ces vaccins aux personnes de 11 ans et plus.

Rappel

Pour pouvoir prescrire, les infirmiers doivent suivre une formation théorique de 10 h 30.

L'infirmier doit également **déclarer son activité de prescription de vaccins auprès du conseil de l'Ordre départemental infirmier** dont il dépend.

Pour connaitre le détail de la cotation, consultez la page dédiée sur notre site :

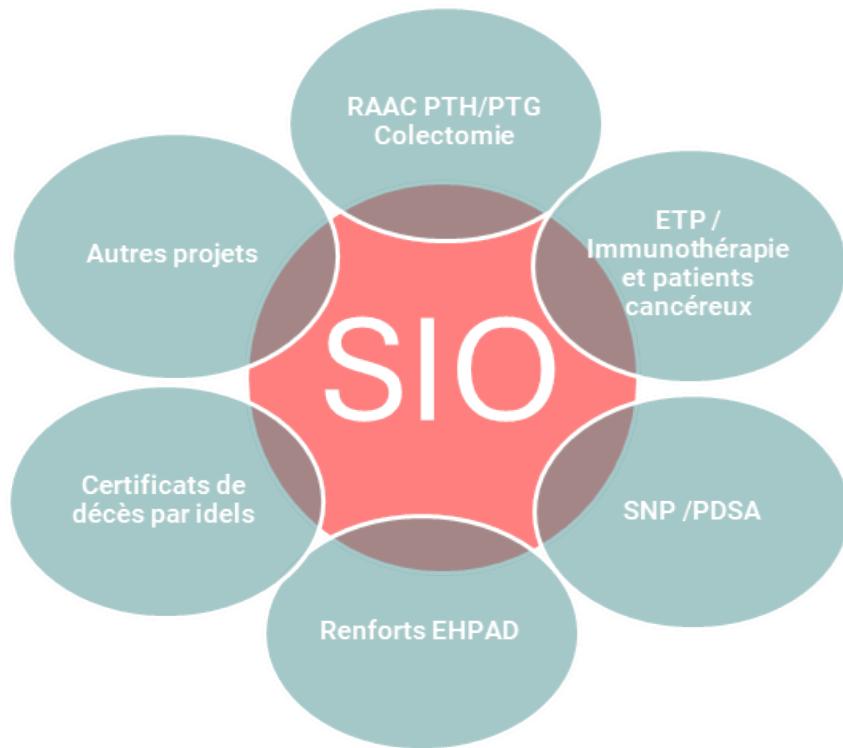
Pour implémenter l'Espace Santé de vos patients pour tracer les actes de vaccination, vous trouverez notre tutoriel ci-dessous :

Tutoriel vidéo DMP



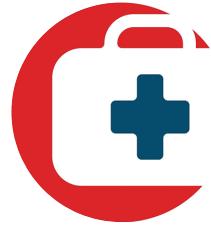
Le Service Infirmier d'Orientation

Créateur de parcours de soins et de santé



Si vous souhaitez en apprendre plus sur le SIO et ses missions, consultez notre page dédiée :

Certificats de décès par les infirmiers libéraux



L'expérimentation autorisant les infirmiers à signer des certificats de décès a été lancée en deux temps.

Le dispositif concerne les infirmiers libéraux ou salariés, y compris les infirmiers en pratique avancée (IPA). Ils doivent avoir plus de 3 ans d'expérience (à l'exception des IPA, qui par définition ont déjà un minimum de 3 ans d'expérience) et se porter volontaires. Ils doivent suivre une formation spécifique.

La participation à l'expérimentation dans le décret est valorisée via une rémunération forfaitaire.

L'infirmier libéral volontaire doit transmettre le formulaire demande de paiement à sa caisse d'assurance maladie de rattachement (quelle que soit la caisse d'assurance maladie de la personne décédée) pour obtenir le paiement de ce forfait.

En Auvergne Rhône Alpes l'URPS Infirmier est sollicité avec le SIO en accord avec l'ARS ARA par les Centres 15, le SAS, la Police et gendarmerie sur certains départements pour identifier les IDEL volontaires formées et validé par l'Ordre Infirmier disponible en proximité de la personne décédée. En ARA plus de 635 infirmiers ont été formés.

508 demandes ont été honorées.

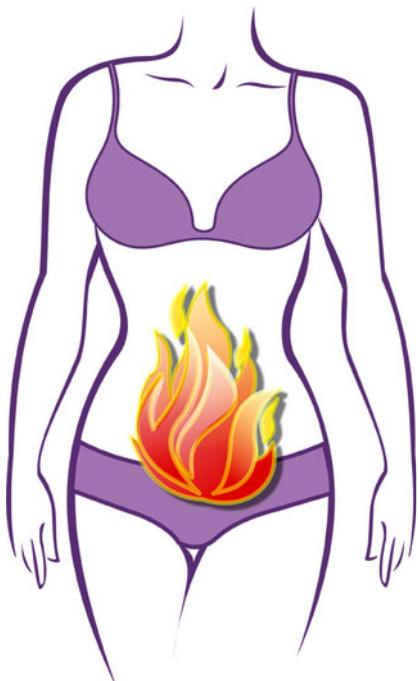
L'URPS Infirmiers soutient cette expérimentation :

Plusieurs points seront évalués durant l'année d'expérimentation :

- Évaluation de l'adhésion des infirmiers pour répondre aux attentes des familles ;

- Évaluation du recours à un infirmier pour constater un décès et en établir le certificat ;
- L'amélioration des délais de certification.

Pour plus des détails concernant cette expérimentation, consultez notre article à ce propos.



Association R.E.S.I.S.T.

Implants Essure® et leur impact sur la santé des femmes

L'état de santé général de l'une de vos patientes se dégrade ?

Nous vous invitons à prendre connaissance de cet article pour mieux comprendre les symptômes inexpliqués des implants Essure®. N'hésitez pas à orienter les femmes concernées vers l'association RESIST

[Retrouvez l'article](#)

Ensemble défendons notre profession, nos valeurs, notre avenir.

URPS Infirmiers Auvergne Rhône-Alpes

21 Quai Antoine Riboud, 69002, Lyon

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous recevez cet email car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[se désinscrire](#)

